Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE} VICTIMES DE L'AMIANTE - Projet de fusion du Fiva et de l'Oniam : la CFDT alerte !

Un rapport de l'IGAS et de l'IGF préconisant un « rapprochement » entre le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva) et l'organisme national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam), a été communiqué mardi 30 juin aux administrateurs du Fiva au sein duquel siègent notamment les partenaires sociaux.

Cette communication du rapport a été précédée, plus tôt dans la journée, d'un séminaire au cours duquel une simple présentation orale en a été faite sans qu'aucun administrateur n'ait pu prendre préalablement connaissance de son contenu.

La CFDT déplore la méthode avec laquelle l'IGAS et l'IGF ont conduit leur mission. Ni les parties intéressées que sont les administrateurs du Fiva, ni même les partenaires sociaux dans un autre cadre que celui du Fiva n'ont été véritablement associés ou informés. Cette absence de transparence génère un climat d'inquiétude et de défiance quant aux intentions réelles du Gouvernement s'agissant de l'indemnisation des victimes de l'amiante en France. Inquiétude renforcée par le fait que les auteurs, dans leur présentation orale, ont affirmé en substance que l'amiante serait bientôt une problématique du passé et qu'il y aura bientôt moins de victimes à indemniser.

La CFDT ne souscrit en aucun cas à cette vision au regard du nombre actuel de personnes indemnisées et de la présence toujours massive de ce matériau en France, notamment dans les bâtiments.

La CFDT va prendre le temps d'analyser avec soin le projet présenté dans le rapport.

La CFDT rappelle son attachement au dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante dont elle a revendiqué la mise en place tel qu'il existe actuellement, et qui permet une réparation intégrale des préjudices subis, et une qualité de service au niveau des attendus des victimes.

DÉCLARATION DE **CATHERINE PINCHAUT, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT**

amiante
Documents
Victime de l'amiante